



LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-FORESTERIE, LES SYSTÈMES AGRO-FORESTIERS

Éléments de contexte :

La plan de développement de l'agroforesterie du MAA a été lancé, par le ministre, le 17 décembre 2015. Il s'inscrit dans le cadre du projet agro-écologique pour la France, et contribue à l'initiative 4 pour 1000.

Sa mise en œuvre concerne l'ensemble des services du MAA.

Objectifs :

- Informer très généralement les personnels du MAA sur la genèse du plan, ses liens au projet agro-écologique pour la France et l'initiative 4 pour 1000.
- Réunir les conditions de la participation des personnels du MAAF à la mise en œuvre du plan, en particulier en administration centrale et dans les DRAAF, DREAL et DDT (entre autres pour l'action 2.1 du plan, sur les aspects réglementaires et financiers du développement de l'agroforesterie), voire dans l'enseignement agricole (action 3.1 du plan, relative à la formation à l'agroforesterie).
- Elargir les compétences des participants à tous les aspects développés dans le plan national : connaissance des secteurs de la recherche et du développement, valorisation économique des produits de l'agroforesterie, questions spécifiques à l'outre-mer et à l'international.

Public concerné :

Tous les personnels administratifs concernés : DRAAF, DREAL, DDT, administration centrale, enseignement agricole.

Contenu proposé :

Le plan de développement de l'agroforesterie, les questions réglementaires et financières, les apports de la recherche.

Visites de terrain sur exploitations pratiquant l'agroforesterie.

Intervenants :

MAA/DGPE, coordinateur du plan national, DRAAF et/ou C.Rég. Et/ou chambre d'agriculture.

Durée :

2 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.

Mail nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mail : formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

242 € Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINAGT0013